L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 20 JUIN 1879. 52me Année

DUFOUR & LEBERT, Propriétaires-Editeurs.

NOUVELLE-ORLEANS. VENDREDI, 20 JUIN 1879.

VENTES A SAINGAR DE CE JOUR

Par Plaisio J. Spear, le reste du stock du magasin de Charles Trouilly, rue St-Charles No 36.

Par Stern & Co., deux beaux salles d'meubles, lits, tables, cuisines et bureaux-plats.

L'impôt des Patentes.

Dans nos articles sur la Convention relatifs aux impôts, nous avons établi par des données certaines que dans tous les pays d'Europe où les finances sont bien administrées, la plus grande partie du revenu du gouvernement et des villes est dérivée des impôts indirects, tandis que l'on demande fort peu à l'impôt direct. L'expérience a démontré que le meilleur système d'impôts est celui qui divise le plus le fardeau de façon à le répartir sur le plus grand nombre. Nous avons fait remarquer que le mal profond dont on se plaint aux Etats-Unis, vient de ce que dans les Etats et les villes on a méconnu les principes que nous venons de rappeler.

Reconnaissant la difficulté qu'il y aurait à établir tout un système de taxes de consommation, nous nous sommes prononcé en faveur du maintien de l'impôt des patentes (licences) comme moyen de diviser au moins partiellement le fardeau des charges publiques. Mais nous avons signalé l'inégalité du système actuel qui exige la même somme pour le même commerce et la même industrie, sans égard au chiffre d'affaires, et nous avons suggéré de rendre la taxe de patente proportionnelle au chiffre du loyer payé par le commerçant ou l'industriel, chiffre plus facile à vérifier que celui des affaires faites.

Les débats de la séance d'hier à la Convention indiquent que nos observations n'ont pas été présentées en pure perte et que la tendance générale n'est pas en faveur de l'abolition des patentes et des exemptions. On a soutenu que la Louisiane est le seul Etat de l'Union où existe l'impôt des patentes. C'est là une grave inexactitude. Il y a un grand nombre d'Etats où cet impôt est encore perçu. Mais quand même cela serait vrai, ce ne serait pas une raison pour en arriver au système de l'impôt unique et direct, car l'expérience a démontré que cet impôt est forcément écrasant et nuisible à tous les intérêts.

Nous avons dit qu'une taxe de 5 mills est le maximum que l'on peut demander à l'impôt direct; or, sur un assessement de 150 millions, ce taux ne donnera que $750,000, chiffre duquel il faut déduire 15 ou 20 pour cent pour les non valeurs. Avec l'impôt des patentes, qui produit environ $300,000, et qui produirait autant sinon plus avec la répartition plus équitable que nous proposons, on obtiendrait un budget de recettes d'environ $900,000, pour faire face à toutes les dépenses.

Ne voit-on pas que si on supprimait le revenu de $300,000 des patentes ou si on le diminuait des trois quarts, il faudrait demander ce que l'on perdrait de ce côté à l'impôt direct, c'est-à-dire ajouter deux à trois mills de plus au maximum proposé? C'est impossible dans les circonstances présentes. Il faut donc maintenir l'impôt des patentes avec certaines modifications.

L'exemption proposée pour les manufactures détruirait toute l'économie du système d'impôt sur les patentes; elle ouvrirait la porte à des réclamations sans fin. En fixant l'impôt proportionnellement au chiffre du loyer, cet impôt deviendra léger. Il y a des gens qui rêvent de faire de la Nouvelle-Orléans une grande ville manufacturière et qui sacrifieraient tout à cette chimère; nous ne partageons ni leurs illusions, ni leur désir sous ce rapport.

Nous souhaitons voir se développer et se multiplier certaines industries spéciales, mais nous ne désirons nullement voir la Nouvelle-Orléans devenir une cité manufacturière dans le sens propre du mot, et nous croyons que cela est matériellement impossible à cause du climat et pour d'autres raisons. Il ne faut donc pas se faire illusions sur un revenu que donnent les patentes. C'est un impôt fort légitime, facile à percevoir et qui est beaucoup moins lourd que l'impôt direct. Il n'y a qu'à le modifier. Quant aux exemptions de taxes, il faut les restreindre le plus possible.

UNE SUGGESTION.—Un fabricant de cigares, M. M. Adam, nous a fait part d'une suggestion sur laquelle nous appelons l'attention de la Convention. Il propose au lieu du droit fixe de patente qui serait très lourd pour les nombreux petits fabricants de cigares de la ville, de faire payer une taxe spéciale de tant par millier de cigares fabriqués, dont moitié serait versée à l'Etat et moitié à la ville. Trente cents par millier de cigares lui paraît un taux convenable.

La taxe serait basée sur le rapport annuel que chaque fabricant est tenu de présenter au fisc des Etats-Unis, et serait payée en sus et à mesure des ventes. De cette façon le fabricant qui ne ferait que dix mille cigares ne paierait que trois piastres, celui qui en fabriquerait cent millions paierait $30 et enfin celui qui en ferait un million paierait $300.

La proposition mérite d'être prise en considération. Le chiffre proposé pourrait être modifié suivant les données qu'obtiendrait la Convention relativement à cette industrie.

LES EFFETS DE NOTRE QUARANTAINE.—Grâce à l'absurde quarantaine qui ferme notre port aux lignes de steamers venant de l'étranger, nous avons reçu hier, par la voie de New-York, une malle du Mexique, contenant les journaux de Mexico du 1er mai au 1er juin.

Nous lisons dans le *Trait d'Union* du 31 mai :

L'agent à Veracruz de la Compagnie Alexandre de New-York, a fait parvenir à M. le ministre de l'Intérieur les détails qu'il avait demandé de fournir au sujet de l'interruption provisoire dans le service des vapeurs américains entre Veracruz et la Nouvelle-Orléans.

Les motifs allégués par la maison Ritter sont les suivants : par suite de la quarantaine à laquelle sont astreintes les vapeurs arrivant à la Nouvelle-Orléans, le *City of Mexico*, lors de son dernier voyage, éprouva de telles difficultés, qu'il ne put, ni faire visiter un machine, manœuvre indispensable lorsque le navire et des marigotaux, ni s'approvisionner de charbon, ni opérer son déchargement, ni prendre la cargaison qui lui était destinée.

Le Président de la Compagnie, [illegible] a décidé que la suspension provisoire du service des vapeurs de la ligne de la Nouvelle-Orléans, n'entraînerait pas la rupture de la convention du 18 janvier 1878. Il est [illegible], toutefois, qu'en attendu après M. Hilgenfeldt de la cause [illegible], en suspens sera réglée par la Compagnie Allemande.

PERTO, SEMMY, &c.—Le navire A. Stephenson & Co. 16 et 18 rue St-Louis, a reçu de Marseille par le navire Constantin [illegible] un fort caval de Perto et de Semmy. Voir l'annonce.

Aujourd'hui jeudi vingt une [illegible] de Mardi.

UNIVERSITÉ DE LA LOUISIANE.—Une intéressante cérémonie doit avoir lieu samedi prochain, à midi, à l'Université de la Louisiane. Il s'agit de la distribution des prix aux élèves de la Faculté des lettres. Nous signalons cette circonstance pour recommander à la plus sérieuse attention des membres de la Convention la mémoire qui lui a été présentée par les bienfaiteurs de l'Université. Le nouveau gouvernement de la Louisiane doit tenir à honneur de soutenir une institution qui développera une des gloires de notre Etat et, nous pouvons ajouter, du Sud tout entier.

Loin de diminuer ou d'amoindrir l'importance de notre Université, la convention doit comprendre qu'elle doit au contraire faire tout ce qui lui est possible pour en assurer l'existence et le développement. Nous voudrions qu'on puisse bientôt citer l'Université de la Louisiane comme on cite en Angleterre les universités d'Oxford et de Cambridge, et au Nord le collège Harvard.

L'Université de la Louisiane qui, pendant plusieurs années, avait été réduite à une Faculté de médecine et à une Faculté de droit, a été complétée depuis l'avènement du gouverneur Nicholls par l'adjonction d'une Faculté des lettres, établie sur d'excellentes bases, avec un corps de professeurs de mérite. Les rapports des différents départements attestent les services déjà rendus et ceux plus grands encore qui pourront être rendus à la cause de l'instruction supérieure par l'Université de la Louisiane.

Le maintien d'une institution de ce genre dans la métropole du Sud, est une affaire du plus haut intérêt pour la Louisiane tout entière, car elle sera la première à bénéficier des progrès dans les sciences et les lettres qui seront dus aux travaux de nos facultés et elle aura sa part du lustre et du prestige que vaudront à l'Université ceux de nos élèves qui se distingueront dans les carrières du droit, de la médecine et des belles-lettres.

LE VIOLONISTE JOUBERT.—Notre jeune concitoyen, Henri Joubert, vient de rapporter un grand succès dans un concert qu'il a donné à Bruxelles le mois dernier avec le concours de plusieurs artistes du nombre desquels figure le baryton Devoyod. Joubert a reçu les témoignages les plus flatteurs d'approbation et en plus, en cadeau, un magnifique violon italien qui a coûté 2000 francs. De pareils encouragements sont le meilleur stimulant du talent et nous comptons bien que Joubert fera honneur à son nouvel instrument en remportant de nouveaux lauriers artistiques.

LOUISIANE.

Correspondance spéciale de l'*Abeille*.

St-Jean-Baptiste, 17 juin 1879.

M. le Rédacteur,

Il y a déjà longtemps que je n'ai eu le l'honneur ni le plaisir de causer un peu avec vous; et, que les travaux des champs, sans la récolte desquels la Louisiane pourrait absorbant tout notre temps, nous obligent à tenir ferme les manches de la charrue et à ne pas les abandonner pour les loisirs du style épistolaire. Toutefois, [illegible] complaisant la plume serait une faute; car, en somme, c'est grâce à elle que l'échange des idées est possible, et c'est sa lumière bienfaisante qui tient en [illegible] les ténèbres de la civilisation dont la disparition nous plongerait dans les ténèbres.

Mais, me direz-vous, il faut à la plume, dans notre pays de négoce, un sujet ayant le mérite de l'actualité car, sans cela, même un discours académique n'aurait pas de masse, qui des parfums peu odoriants. Soit; mais, à la campagne, loin des grands centres où s'agitent ces grandes passions humaines dont la plupart n'exprimant que la vanité, la cupidité et la malveillance de l'homme; ici, où le calme est complet; où, surtout, nous n'avons pas, grâce à Dieu! de Bureau de santé pour nous irriter et nous obliger à penser, incessamment, à la paralysie commerciale et industrielle qu'assurent les mesures quarantenaires à la fois absurdes et dispendieuses; ici, dis-je, nos sujets de correspondance sont limités—fait contre lequel il ne faut pas s'insurger, puisqu'il peut plaire à ceux de vos lecteurs qui préfèrent aux observations rurales les mœurs urbaines.

Or donc, nos récoltes vont bon train. Tout pousse à ravir; tout semble indiquer une année d'abondance. Mais, le sucre, la denrée principale de notre région, assurera-t-il de gros gains à tous ses producteurs? Eh bien, oui et non. Oui, à ceux qui feront des sucres blancs de qualités supérieures, et certainement non à ceux qui, esclaves de la routine ou dépourvus de capitaux, continueront à marcher à la ruine en omettant la fabrication de leur produit au procédé antique de l'équipage. Cette vérité n'est plus à taire: il est même de l'intérêt de tous de la proclamer partout où les toits afin que chacun se mette dans le mouvement; et pousse, désormais, hauter avec ensemble contre les fabricants du Nord. Les récoltes dernière nous a ouvert, en partie, les yeux: elle a été forte, le rendement a été excellent, et, cependant, il y a eu perte! Grâce à la mode, qui ne veut plus de sucres jaunes, grâce à l'équipage, qui n'en fabriquait pas d'autres!

Plaisons de nos petits habitants, bien convaincus de ce qui précède, ce sont assuré le succès et vendant leurs récoltes, sur pied, à M. Godfroy qui fabrique au vacuum-pan. Ces petits habitants ont même fait preuve d'intelligence. L'un d'eux me disait hier: "En ne roulant pas moi-même, je ne quel pas sucré." Il a raison; car il est à la fois inutile et absurde de vouloir lutter contre les exigences de la consommation qui, elle, à tort ou à raison, ne veut que des sucres blancs de premier choix. Cette question, d'une importance capitale pour l'avenir de nos habitants, a valu à l'*Abeille* deux communications extrêmement bien faites d'un correspondant sérieux instruit et expérimenté—correspondant auquel je me permets d'adresser l'amical reproche de n'avoir pas continué à traiter ce sujet que personne ne peut mieux éclairer que lui.

Nos risques ne sourient pas, très agréablement, depuis que le fleuve baisse; mais, grâce à l'énergie et beaucoup depuis que le fleuve a retrait, grâce à sa beauté, à détourner le prestige du riz excellent, ils ont décidé de lâcher les endroits de la hâtesse et de demander aux pompes à vapeur de conserver du fleuve la masse d'eau qu'exigent leurs récoltes; et comme cela sera promptement fait, vous pouvez, dès aujourd'hui, affirmer que nos habitants riziers seront encore une année dont le bénéfice pourra avec [illegible] les mêmes [illegible] depuis 1876.

Le riz!—à propos de cette denrée, il y a des gens qui [illegible] en voir abandonner la culture sous prétexte qu'elle exigeait des [illegible] pécuniaires! Ceux dans le tuyau de l'orgueil de l'entêtement que je nous dit [illegible] condamnés qu'ils l'ont l'espérer, n'arriva pas aux [illegible] du Bureau de Santé sur [illegible] qui est si, mal par un accès de [illegible] qui lui a [illegible] popularité et, peu enviable, il ne [illegible] par suite d'entêtement [illegible] de la [illegible] de la [illegible] Oh! ne rien [illegible] de [illegible] pas plus [illegible] que la [illegible] prétendu germes de la fièvre jaune; et quand on [illegible] que [illegible] nous [illegible] [illegible] Bureau de Santé [illegible] qui [illegible] [illegible] tout!

Pauvre Bureau de Santé! ne dirait-on pas que l'Ernest Renan y passait lorsque [illegible] ce magnifique discours de réception il décrivit: "Les choses en ce qu'elles ne se font jamais comme le veulent les mages."

Les débats de la Convention sont intéressants depuis que les journaux nous portent de consultations spécifiques. Quel [illegible] ce mauvais des hommes, après les pouvoirs demandés des infinities et des illégalités du régime radical, disposés à mettre en cause et à la publicité? Puisque ce que nous devons, notre [illegible] payer ce que l'on ne doit pas de l'est pas un mole [illegible] [illegible] [illegible]